

## MAS EN NEUROPSYCHOLOGIE 2022

### Contenu du dossier de candidature pour l'admission à la formation universitaire du MAS en Neuropsychologie.

- **Curriculum vitae complet** (indiquer des coordonnées téléphoniques actives et une adresse email fréquemment vérifiée).
- **Lettre de motivation** abordant obligatoirement les points suivants :
  - le parcours de formation en psychologie;
  - les intérêts spécifiques dans le domaine de la neuropsychologie clinique et le projet professionnel en lien avec le choix du MAS en Neuropsychologie;
  - les éléments importants sur le plan des expériences professionnelles ou quasi-professionnelles en lien avec la neuropsychologie clinique (journées d'observation, stages, formations complémentaires, monde associatif, etc.);
  - l'adéquation de la formation antérieure en psychologie par rapport aux objectifs intégratifs du MAS en Neuropsychologie.
- **Photocopie du contrat du lieu de pratique\*** (stage ou poste de psychologue) en neuropsychologie clinique ou lettre de l'institution confirmant l'engagement, signée par la-le responsable de stage ou l'employeur.
- **Descriptif détaillé de la structure du lieu de pratique**, et des activités neuropsychologiques que la personne est amenée à y exercer.
- **Curriculum Vitae de la ou des personnes qui vont assurer la supervision de la pratique.**
- **Procès-verbaux de toutes les notes obtenues au cours des études en psychologie** (Bachelor et Master, y compris programme en cours). Ces procès-verbaux doivent notamment permettre d'attester d'une **formation de base en neuropsychologie équivalente à 18 crédits ECTS**, acquise durant la formation pré-graduée ou après celle-ci, et ayant abordé les domaines suivants : Enfant, Adulte, Personne âgée, Langage, Neuropsychologie autre (cf liste des cours pré-requis exigés figurant sur le site du MAS).
- **Photocopies de tous les titres en psychologie.** Pour les candidat-e-s titulaires d'un diplôme étranger (non suisse), produire l'attestation d'équivalences de la commission des professions de la psychologie (Psyko).
- **Photocopies des attestations** de stage, des expériences professionnelles et des formations complémentaires (journées d'étude, congrès, etc.) en lien avec la neuropsychologie.

#### Délai d'inscription :

**Dossier en version électronique accompagnée de votre inscription en ligne à adresser** au plus tard le **lundi 6 juin 2022** (minuit) à [masneuropsychologie@unige.ch](mailto:masneuropsychologie@unige.ch), secrétariat du MAS en Neuropsychologie - Tél. : +41 22 379 93 73 / +41 22 379 91 55.

**Veillez également procéder à votre inscription en ligne :** [www.unige.ch/formcont/cours/neuropsychy](http://www.unige.ch/formcont/cours/neuropsychy) dans le même délai.

\*conformément à l'article 4.3 du règlement d'étude « Les candidat-e-s titulaires du titre requis qui ne bénéficient pas d'un contrat d'engagement, mais qui bénéficient d'une promesse d'engagement, pour un stage ou un travail en tant que psychologue dans le domaine de la neuropsychologie clinique au sens de l'art. 4.1.b) peuvent demander à ce que leur dossier de candidature soit examiné. Pour ce faire, ils-elles doivent adresser une demande écrite et motivée au Comité directeur. En cas d'acceptation du Comité directeur, ils-elles doivent fournir dans les 6 mois, à partir du premier jour de la formation, un contrat d'engagement pour un stage ou un travail de psychologue dans le domaine de la neuropsychologie clinique pour que leur admission soit confirmée. A défaut, la décision d'admission est annulée conformément à l'article 5.1 ». La moitié de la finance d'inscription de la première année est donc due, soit CHF 3'333.-.

*En raison d'un nombre limité de places de stage/travail dans les institutions, ainsi que pour les aspects pédagogiques développés durant la formation (interactions patients simulés, supervision réflexive etc.), le MAS en neuropsychologie dispose d'un nombre limité de places. Les candidat.e.s seront sélectionné.e.s sur la base de leur parcours de formation ainsi que sur leur motivation à entreprendre cette formation (Article 4.5 du règlement d'études).*